

**COMMUNE DE
LOUVERNÉ
DÉPARTEMENT
DE LA
MAYENNE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 décembre 2023**

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 25
POUR : 25
CONTRE :

Le 12 décembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

Présents : Sylvie VIELLE, Nelly COURCELLE, Guy TOQUET, Céline BOUSSARD, Françoise RIOULT, Marie-Christine DULUC, Brice THOMMERET, ~~Didier PERICHET~~, Patrick PAVARD, Josiane MAULAVE, Emmanuel BROCHARD, Michel BESNIER, Karine TITREN, ~~Jean-Charles DURAND~~, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD, Delphine BOISRAME, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah BAHIER.

**CONVOCAION
4 DECEMBRE 2023**

Absents excusés : Didier PERICHET, Josiane MAULAVE, Karine TITREN, ~~Jean-Charles DURAND~~, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Karine DOUZAMI, Gaétan MACHARD

**PUBLICATION
18 DECEMBRE
2023**

Absents :

**DÉLIBÉRATION
N°2023-09-98**

Pouvoirs : Karine TITREN à Nelly COURCELE, Karine DOUZAMI à Sylvie VIELLE, Franck DESCHAMPS à Brice THOMMERET, Jean-Charles DURAND à Patrick PAVARD, Karen BARANGER à Linda GUEROT, Gaétan MACHARD à Christophe TAROT, Laurence RETRIF à Céline BOUSSARD

DOMAINE

7.1.6

Secrétaire de séance : Delphine BOISRAME

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Madame REROLLE Adeline, Directrice Générale des Services.

**OBJET : FINANCES LOCALES – TARIFS – Location de la salle
"Les Pléiades" – Tarifs 2025**

Exposé de Brice THOMMERET

Sur proposition de votre Commission des finances en date du 29 novembre 2023,

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

D'ACTUALISER comme suit les tarifs de location de la salle des Pléiades pour l'année 2025 :

SLOW

REUNIONS FAMILIALES – MARIAGES (la journée) pour les mariages, dès lors qu'elle n'est pas préalablement louée, la salle pourra être mise à disposition gratuitement à 14h00 la veille de la location.		
	Commune	Hors Commune
Salle + cuisine	1234,00 €	1 478,00 €
Salle sans cuisine	1075,00 €	1 294,00 €
Jour supplémentaire	411,00 €	494,00 €
VIN D'HONNEUR la journée le Week-End (minimum 200 personnes)		
	Commune	Hors Commune
Salle + cuisine	574,00 €	1 274,00 €
Salle sans cuisine	411,00 €	1075,00 €

ASSOCIATIONS – COMITÉS D'ENTREPRISE - ENTREPRISES Après-midi ou soirées animations diverses – le week-end		
	Commune	Hors commune
1 journée le week-end		
- Salle avec cuisine	1234,00 €	1 478,00 €
- Salle sans cuisine	1075,00 €	1 294,00 €
2 ^{ème} journée consécutive le week-end		
- Salle avec cuisine	411,00 €	494,00 €
- Salle sans cuisine	411,00 €	494,00 €
JOURNÉE – DU LUNDI AU VENDREDI		
	Commune	Hors commune
❖ Association loi 1901 de Louverné exerçant son activité principale à Louverné		
- Salle avec cuisine	696,00 €	-
- Salle sans cuisine	539,00 €	-
❖ Autres utilisateurs (Commune et hors commune)		
- Salle avec cuisine	1234,00 €	1234,00 €
- Salle sans cuisine	1075,00 €	1075,00 €
- Journée supplémentaire	411,00 €	411,00 €
ANIMATIONS ET SPECTACLES NON DANSANTS (sans repas) (la journée – le week-end)		
	Commune	Hors commune
❖ Association loi 1901 de Louverné exerçant son activité principale à Louverné.	819,00 €	
❖ 2 ^{ème} journée consécutive	411,00 €	
SOIREE THÉÂTRALE		
	Commune	Hors commune
Organisée par une association locale exerçant son activité principale à Louverné	411,00 €	-
REUNION DES FAMILLES LOUVERNEENES ET DE LEURS PROCHES SUITE A L'INHUMATION D'UN DEFUNT		
	Commune	Hors commune
Famille Louvernéenne	Gratuité	

AUTRES TARIFS		
	Commune	Hors commune
Vidéoprojecteur et écran (réservé aux entreprises, associations ou collectivités publiques disposant des compétences techniques en interne)	196,00 €	196,00 €
Vidéo projecteur (sans écran)	116,00 €	116,00 €
Écran (sans vidéo projecteur)	116,00 €	116,00 €
- Caution pour vidéo projecteur et/ou écran	600,00 €	600,00 €
Nettoyage		
- Salle (et annexes sanitaires, hall d'accueil et bar)	338,00 €	338,00 €
- Cuisine (sols et éléments (réfrigérateurs, fours et grilles))	338,00 €	338,00 €
Cautions		
- Salle	800,00 €	800,00 €
- Nettoyage salle	450,00 €	450,00 €
- Nettoyage cuisine	450,00 €	450,00 €
Mise à disposition de gradins (montage / démontage)	434,00 €	434,00 €
Mise à disposition de gradins associations louvernénnes	198,00 €	
Mise à disposition mobilier de scènes (pour tables rondes)	100,00 €	100,00 €
Installations		
- tables & chaises	162,00 €	162,00 €
- tables	81,00 €	81,00 €
- chaises ou autres matériels	81,00 €	81,00 €
Rangement		
- tables & chaises	162,00 €	162,00 €
- tables	81,00 €	81,00 €
- chaises ou autres matériels	81,00 €	81,00 €

Soirée St Sylvestre : la tarification sera majorée de 20% quel que soit le type d'utilisation.

La gratuité des salles pour les associations sera précisée ultérieurement lors de l'élaboration d'une charte concernant les subventions aux associations.

ARTICLE DEUX

DE MAINTENIR le règlement des arrhes pour toute location de la salle des Pléiades (à l'exception des associations de Louverné) à 30 % du montant de la location, le montant des arrhes sera à payer maximum 3 mois avant le jour de la location et encaissé sans délai et non remboursable.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré le 12 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Sylvie VIELLE

Le secrétaire de séance,
Delphine BOISRAME



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.

